

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 15 Décembre 2016

L'an deux mille seize et le quinze décembre à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr André VOLLE.

Date de convocation : le 07 décembre 2016.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 14*

Résultat du vote : Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. VOLLE – CROZIER – BEUGNET – GRENIER –
GAUTHIER – PIQUEMAL – BOUNIARD – LEBRAT – JOLLIVET –
CORNET – HILAIRE – TESTON.

Excusés : Mme RAMUS a donné procuration à Mme BEUGNET.
M. EUVRARD a donné procuration à M. BOUNIARD.

Absent : M. RIFFARD

Mme Monique BEUGNET a été élue secrétaire.

Objet : Répartition du prix des concessions du cimetière communal.

VU la délibération du 12/04/2000 portant sur la répartition du prix des concessions dans le cimetière communal à raison de 2/3 de la recette pour le budget principal et 1/3 pour le CCAS,

VU la création d'un columbarium postérieurement à la décision du 12/04/2000,

.../...

Le Maire propose d'appliquer la même répartition pour toutes les concessions et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

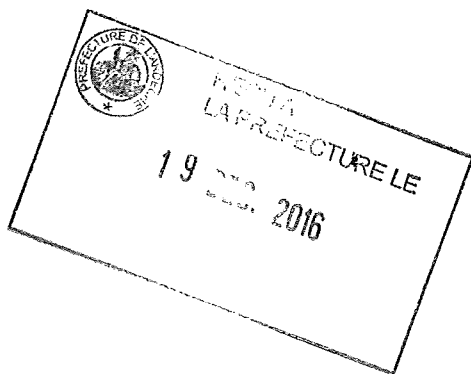
- DECIDE de répartir le produit de toutes les concessions du cimetière, traditionnelles et columbarium, comme suite :

* 2/3 de la recette pour le budget général de la Commune.

* 1/3 de la recette pour le CCAS.

- DEMANDE au trésorier Municipal d'appliquer la répartition ci-dessus.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE, le 15 décembre 2016.



Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 16 décembre 2016.
LE MAIRE
André VOLLE.



.../...